



0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

MAITRE D'OEUVRE



MAITRE D'OUVRAGE



Handwritten signature

TITRE DU DOCUMENT		Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche			PHASE	PC	
DATE	05/07/2019	N°	INDICE	1	PAGE	PC7	
						ECHELLE	<i>1/500</i>



PROJ
30-10
PREP

PROJ
30-10
PREP

MAITRE D'OEUVRE



MAITRE D'OUVRAGE



Handwritten signature

TITRE DU DOCUMENT		<u>Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</u>			PHASE	PC
DATE	05/07/2019	N°	INDICE	1	PAGE	PC8
ECHELLE						pour être annexé à l'arrêté municipal

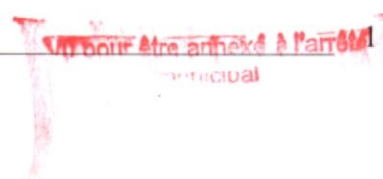
REOULE
30.12.19
PRF 13

NOTICE ACCESSIBILITE ERP
Construction d'un bâtiment
comprenant 24 logements et un ERP

—
280 avenue du Prado – 13008 MARSEILLE



Version 3



La présente notice concerne l'établissement recevant du public situé au RdC du bâtiment sis 280 avenue du Prado à MARSEILLE (13).

La cellule objet de la demande a une surface brute de 68 m² (à usage de commerce / bureau).

MARSEILLE
30.10.19
PRADO

Aix-en-Provence, le 30 septembre 2019

MAITRE D'OUVRAGE

NEXITY
5 rue René Cassin
CS 20432
13331 Marseille Cedex 03

MAITRE D'OEUVRE

AMB Architecture
Créaparc
20 chemin Noël Robion
13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE



Vu pour être annexé à l'arrêté
municipal

PRESENTATION ET CLASSEMENT

Le projet consiste à la construction d'un immeuble comprenant 24 logements et d'un ERP au 280 avenue du Prado à MARSEILLE (13).

La présente notice concerne l'ERP, à usage de commerce/bureau, située au rez-de-chaussée de l'immeuble. L'établissement sera livré brut, sans aménagement intérieur (permis de construire).

La partie habitations fait l'objet d'une autre notice de sécurité.

REGLEMENTATION APPLICABLE

- Articles R 111-19 à R 111-19-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Arrêté du 20 avril 2017 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement

CHEMINEMENTS EXTERIEURS

L'accès à l'établissement sera réalisé en continuité avec le cheminement extérieur correspondant à la voie publique

Un deuxième accès est possible depuis le porche considéré comme cheminement accessible. Le cheminement extérieur accessible présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- pente inférieure à 5%.
- pas de ressaut supérieur à 2 cm.
- dévers inférieur ou égal à 2%.
- cheminement meuble, non glissant, sans fente de plus de 2 cm, contrasté visuellement et tactilement par rapport à son environnement.
- largeur du cheminement de 1.40 m.
- espace de manœuvre sans pente devant les porte situées sur le cheminement de 2.20 m (ouverture en tirant) ou 1.70 m (ouverture en poussant)

Ce cheminement disposera de plus d'un éclairage minimal de 20 lux

STATIONNEMENT

Aucune place de stationnement n'est créée dans le cadre de projet. Les places de stationnement se trouvent sur la voie publique (Avenue du Prado).

ACCES, ACCUEIL ET SORTIES

L'entrée principale de l'établissement sera facilement repérable. Aucun dispositif tel qu'interphone ou digicode, n'est prévu pour restreindre l'accès à cet établissement.

Dans le cas d'un aménagement future et au vue de l'activité de l'établissement (commerce) une partie de l'équipement au moins présentera les caractéristiques suivantes :

- vide en partie basse de 0.70 m de haut, 0.60 m de large et 0.30 m de profondeur.
- hauteur maximale de 0.80 m.

L'aire d'absorption équivalente des revêtements et éléments absorbants représentera 25% de la surface des espaces réservés à l'accueil et à la restauration (espace accueil du club house).

Chaque sortie sera facilement repérable soit directement, soit par l'intermédiaire d'une signalisation adaptée.

CHEMINEMENTS INTERIEURS

Les cheminements intérieurs présentent une largeur minimale de 1,40 m. Ils sont horizontaux à l'exception d'une rampe de 8% sur 2 m (avec palier de repos intermédiaire) permettant d'éviter l'usage des quelques marches présentes dans l'ERP.

Le revêtement de sol mis en œuvre sera non meuble, non glissant sans obstacle à la roue et non réfléchissant (carrelage).

CHEMINEMENTS VERTICAUX

Les quelques marches (pour des raisons d'inondabilité) située au niveau de l'entrée de l'établissement, côté rue, seront traitées comme un escalier accessible à savoir :

- largeur entre mains courantes : 1,40 m.
- hauteur des marches inférieure ou égale à 16 cm.
- giron supérieur ou égal à 28 cm.

En haut de l'escalier, il sera mis en œuvre un revêtement de sol permettant l'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche par un contraste visuel et tactile.

Les première et dernière contremarches de chaque volée seront visuellement contrastées.

PORTES

Un espace de manœuvre de porte horizontal sera aménagé devant toute porte située sur un cheminement accessible. La longueur de cet espace sera de 1.70 m pour une ouverture en poussant et de 2.20 m pour une ouverture en tirant.

Toutes les portes présentent une largeur minimale de 0.90 m et la porte d'entrée principale de l'établissement étant à double vantaux, au moins un des 2 vantaux aura une largeur de 0,90 m.

Les poignées de porte seront manœuvrables en position debout, comme en position assis. Leur extrémité sera située à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou de tout autre obstacle. L'effort pour ouvrir la porte sera de plus inférieur ou égal à 50 N.

Les portes vitrées seront repérables par les personnes malvoyantes par la mise en œuvre d'éléments contrastés.

SANITAIRE

Absence de sanitaire à la livraison de l'établissement.

ECLAIRAGE

Un éclairage minimal sera prévu :

- 100 lux au droit des cheminements intérieurs.
- 200 lux au droit de l'accueil.

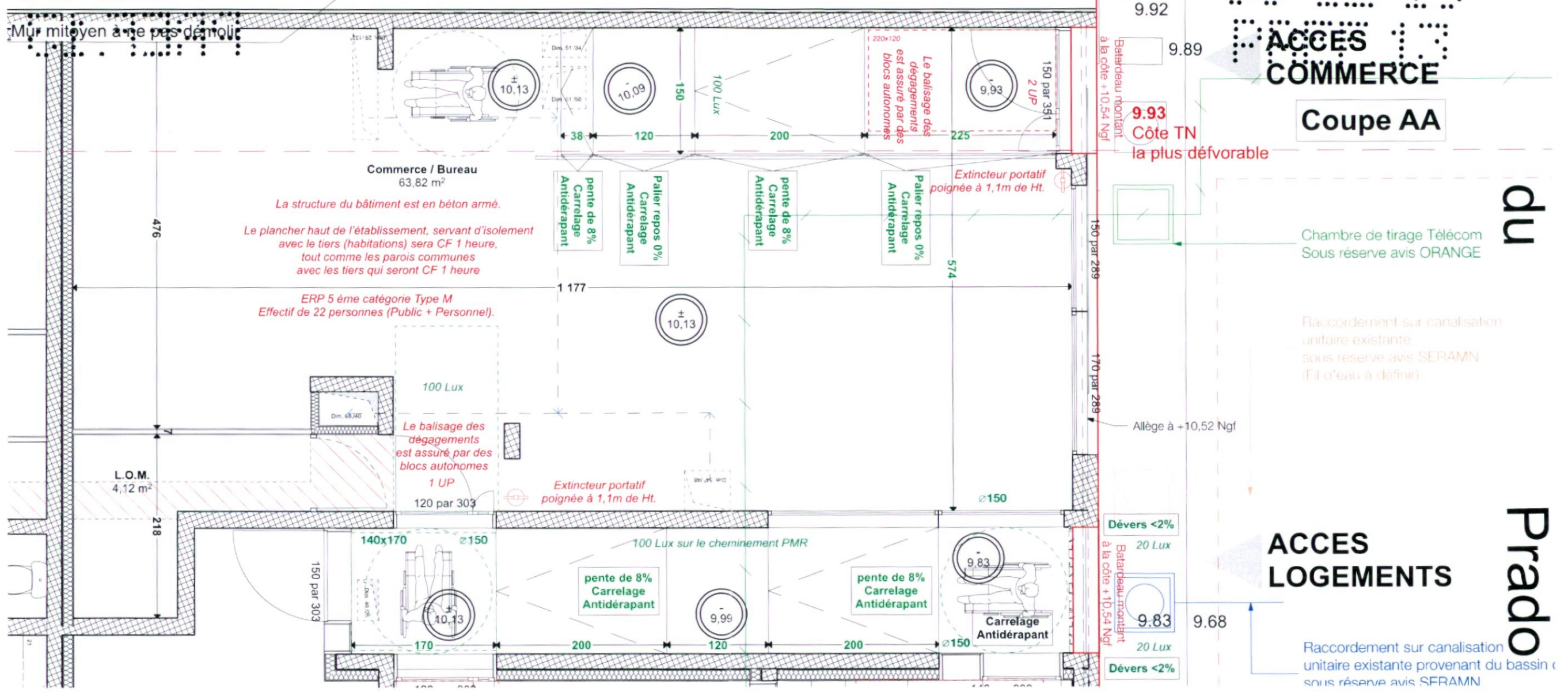
REU LE
30 12 19
PREF 13

5

0
9
2
7
0
1
8
7
6
0
8
0
0

31 009A
01 01 02

REU LE
30 10 19
ACCES
COMMERCES



Coupe AA

du

Prado

ACCES
LOGEMENTS

MAITRE D'OEUVRE



MAITRE D'OUVRAGE



TITRE DU DOCUMENT		Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux PMR - Plan RDC			PHASE	PC	
DATE	05/07/2019	N°	INDICE	1	PAGE	PC39b	
						ECHELLE	1:50

NOTICE SECURITE ERP
Construction d'un bâtiment
comprenant 24 logements et un ERP

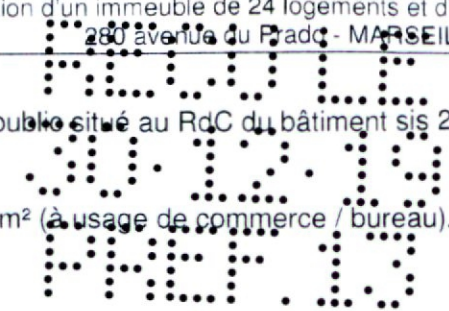
—
280 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE



Version 1

La présente notice concerne l'établissement recevant du public situé au RdC du bâtiment sis 280 avenue du Prado à MARSEILLE (13).

La cellule objet de la demande a une surface brute de 68 m² (à usage de commerce / bureau).



Aix-en-Provence, le 28 juin 2019

MAITRE D'OUVRAGE

NEXITY
5 rue René Cassin
CS 20432
13331 Marseille Cedex 03

MAITRE D'OEUVRE

AMB Architecture
Créaparc
20 chemin Noël Robion
13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

I – Présentation et classement

Le projet consiste à la construction d'un immeuble comprenant 24 logements et d'un ERP au 280 avenue du Prado à MARSEILLE (13).

La présente notice concerne l'ERP, à usage de commerce/bureau, située au rez-de-chaussée de l'immeuble. L'établissement sera livré brut, sans aménagement intérieur (permis coque).

La partie habitations fait l'objet d'une autre notice de sécurité.

La surface totale de l'établissement ERP est de 68.16 m² uniquement au rez-de-chaussée.

En référence au GUIDE PRATIQUE RELATIF A LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES MAGASINS DE VENTE ET LES CENTRES COMMERCIAUX établi par le Ministère en date de décembre 2017 :

Pour les permis « coques », il est communément admis d'utiliser le mode de calcul de l'effectif théorique suivant :

- Si la surface commerciale est inférieure ou égale à 300 m² alors la surface accessible au public est égale à 90 % de cette surface ;
- Si la surface commerciale est supérieure à 300 m² alors la surface accessible au public est égale à 85% de cette surface ;

L'effectif théorique du public susceptible d'être accueilli au sein du magasin est évalué, en application de l'article M2 du règlement de sécurité, comme suit :

- à raison d'1 personne par m² sur le tiers des surfaces accessibles au public situées au rez-de-chaussée ;

L'effectif du personnel du magasin est évalué à 4 personnes.

Surface totale de l'ERP	Surface de vente	Effectif du public	Effectif du personnel
68,12 m ²	90% x 68,12 = 61,30 m²	20	2

L'effectif du personnel du magasin est évalué à 2 personnes (soit 10% du public).

Cet établissement de type **M**, susceptible de recevoir **20** personnes publics, est classable en **5ème** catégorie.

II – STRUCTURE ET ISOLEMENT (PE4, PE6 et PE7)

La structure du bâtiment est en béton armé.

Le plancher haut de l'établissement, servant d'isolement avec le tiers (habitations) sera CF 1 heure, tout comme les parois communes avec les tiers qui seront CF 1 heure.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-4 du CCH, l'établissement est facilement accessible depuis l'extérieur aux services de secours et de lutte contre.

5 – LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (PE9)

Aucun local à risque n'est répertorié sur le projet.

6 – DEGAGEMENTS (PE11)

L'établissement est susceptible de recevoir 22 personnes (Public + Personnel).
Le personnel et le public possèdent les mêmes dégagements.

Le bâtiment est desservi par 1 entrée principale de 2 UP (150 cm) donnant directement sur l'extérieur, ainsi qu'un deuxième dégagement sous porche permettant l'accès PMR d'1 UP (120 cm).

L'établissement ne présentera pas de cul de sac supérieur à 10m.

	Effectif		Théorique		Réal	
	Théorique	Cumulé	Dégagements	UP	Dégagement	UP
RDC	22	22	1 Ou 1 + 1acc	2 UP 1 UP + acc	2	3 UP

7 – COMPORTEMENT AU FEU DES MATERIAUX (PE13)

Les matériaux présenteront les caractéristiques de réaction au feu minimales suivantes :

Les aménagements mis en œuvre dans le cadre des travaux au droit des locaux et circulations respecteront les dispositions minimales suivantes du point de vue de leur réaction au feu :

- Revêtements de sol des locaux et des circulations horizontales : M4 (Dfl - s1) et solidement fixés ;
- Revêtements muraux des locaux et des circulations horizontales : M2 (C - s1) ;
- Isolants en contact direct avec l'air (isolants non protégés par un écran thermique stable au feu de degré ¼ heure ou ½ heure selon les cas) : M1 (B - s1) ;
- Plafonds et faux plafonds des locaux et circulations (s'ils existent) : M1 (B - s1) ;
- Agencement principal et aménagements mobiliers : M3 (D - s1). »

8 – EQUIPEMENTS (PE19, PE23 ET PE24)

L'installation électrique sera conforme à la norme NF C 15-100.

Le balisage des dégagements est assuré par des blocs autonomes..

9 – MOYENS DE SECOURS (PE26 ET PE27)

La défense contre l'incendie sera assurée par :

- des extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6 l minimum répartis avec un minimum d'un appareil par niveau et pour 300 m² de telle sorte que la distance maximale pour atteindre un appareil ne dépasse pas 15 m, conforme aux normes;
- des extincteurs appropriés aux risques particuliers.

Une alarme de type 4 sera implantée dans l'établissement.

Mise en place d'un téléphone avec poste filaire sur ligne de type urbaine.

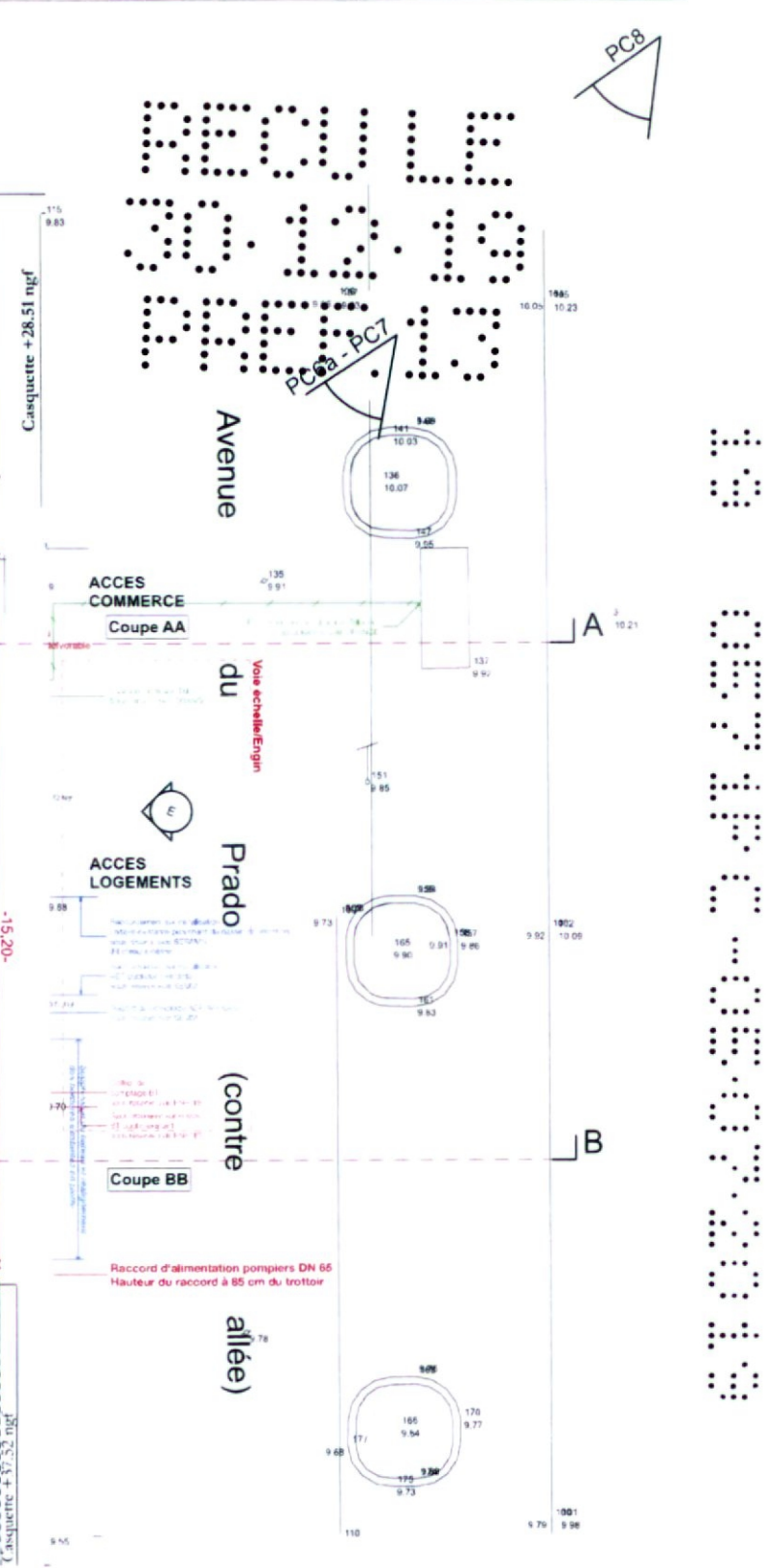
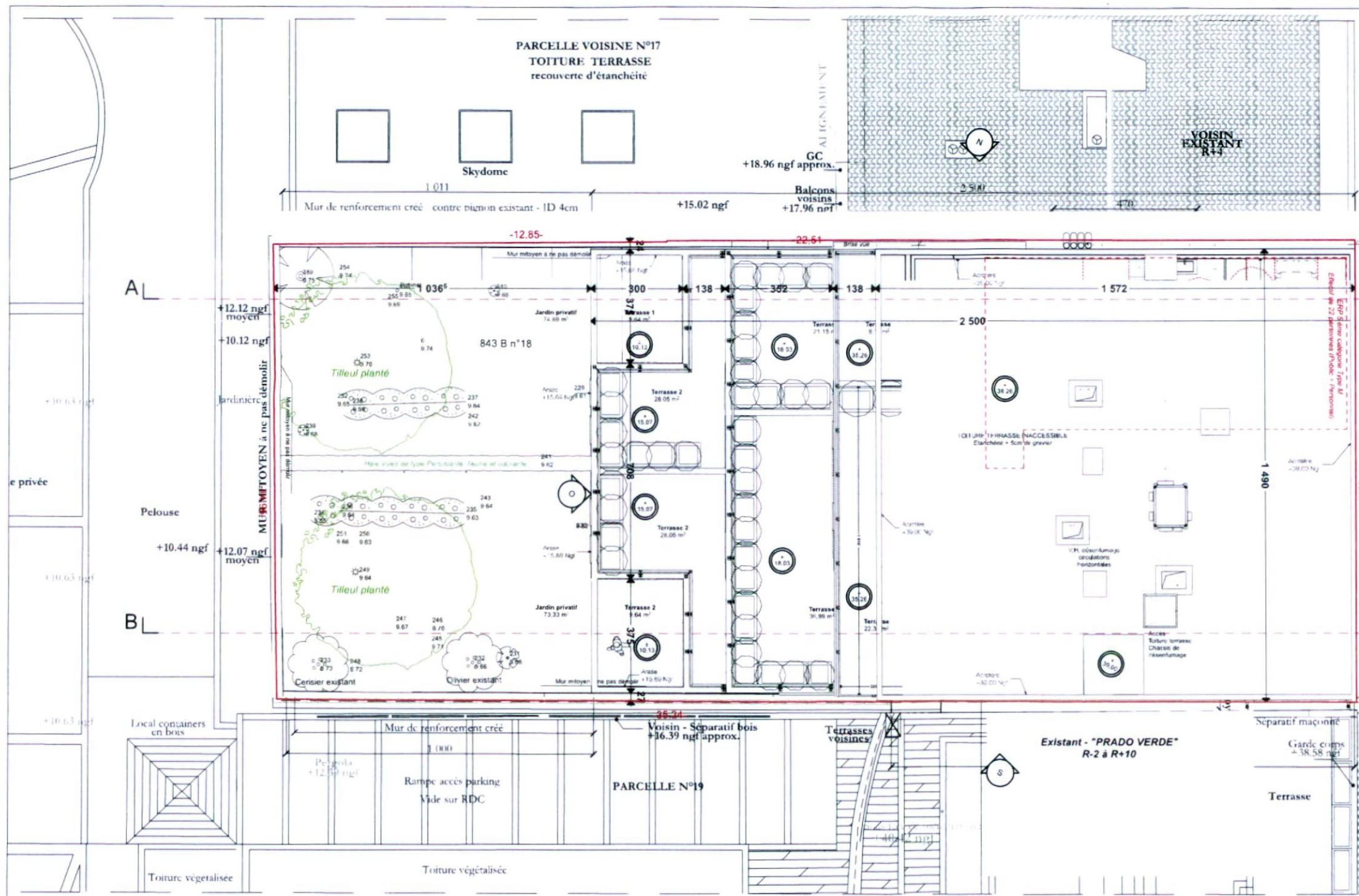
10 – DEMANDES DE DEROGATIONS

Néant



REU
LE
30.10.19
PRF.13

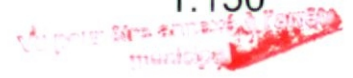
5
3
9
4
0
9
0
2
0
2



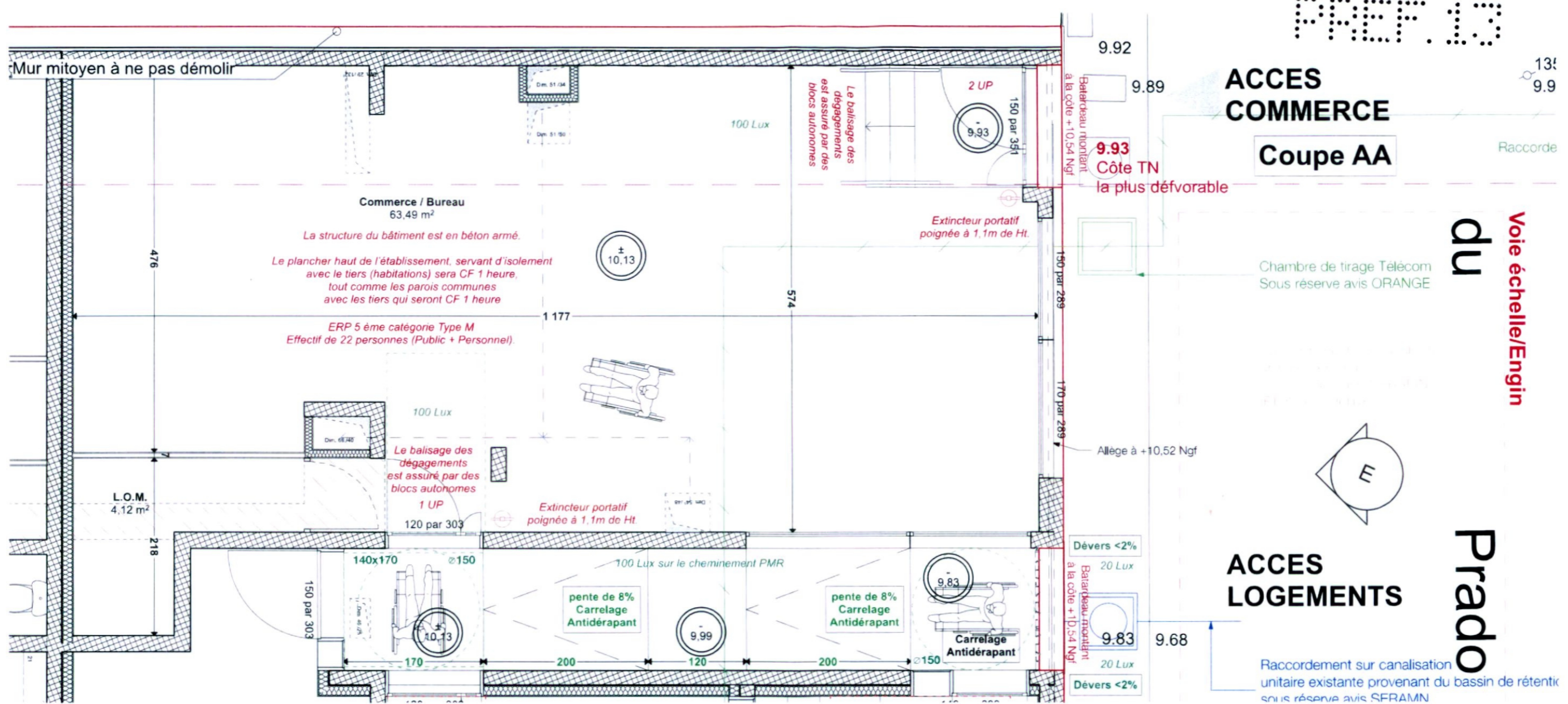
LO




TITRE DU DOCUMENT		Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité - Plan Masse			PHASE	PC
DATE	05/07/2019	N°	INDICE	1	PAGE	PC40b
					ECHELLE	1:150



REUL
30.12.19
PRF.13



ACCES
COMMERCCE

Coupe AA

du
Voie échelle/Engin

ACCES
LOGEMENTS

Prado

MAITRE D'OEUVRE

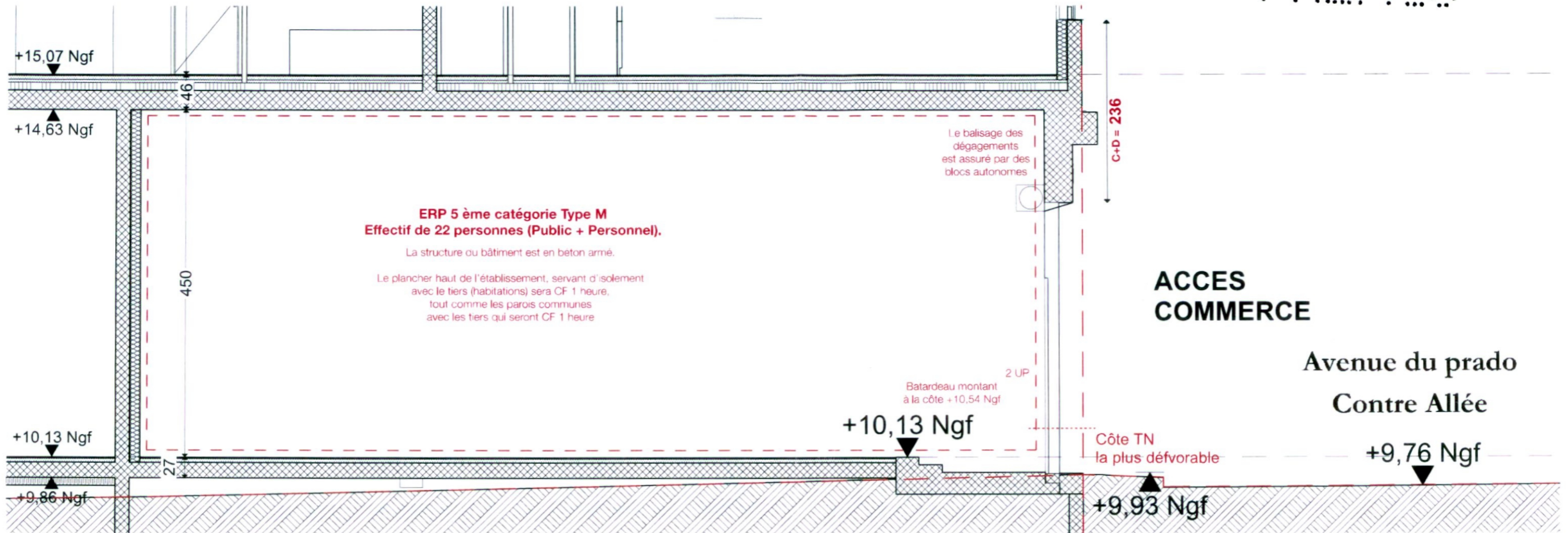


MAITRE D'OUVRAGE



TITRE DU DOCUMENT		Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité - Plan RDC			PHASE	PC	
DATE	05/07/2019	N°		INDICE	1	PAGE	PC40c
						ECHELLE	1:50
						pour être annexé à l'annexe municipale	

REU LE
30.12.19
PREF.13



30.12.19 PREF.13

MAITRE D'OEUVRE



MAITRE D'OUVRAGE



TITRE DU DOCUMENT				PHASE	
Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité - Plan Coupe				PC	
DATE	N°	INDICE	PAGE	ECHELLE	
05/07/2019		1	PC40d	1:50	

Vu pour être enregistré au greffe municipal